



Pse non respecté par l'employeur

Par **lamoucate**, le **09/03/2025** à **10:31**

Bonjour,

Je suis parti en formation de reconversion professionnelle après un départ volontaire le 14 Octobre 2024 suite à un PSE qui a été validé par la Dreets le 23 Octobre.

Mon employeur m'a certifié par oral lors de l'entretien avec la RH que je devais donner quelques congés payés jusqu'à fin octobre et qu'ensuite pouvais démarrer mon préavis et congés de reclassement.

Mon préavis n'a démarré que le 21 décembre 2024 car mon employeur a reculé sous prétexte qu'il devait nous proposer des propositions de reclassement sur d'autres sites à accepter ou refuser.

De là il m'a récupéré tous les congés payés alors que j'étais en formation de reconversion financé dans le cadre du PSE.

Leur proposition lorsque je n'avais plus de congés était de donner une avance qu'il récupère ensuite sur le solde de tout compte.

J'ai refusé l'avance donc pas payé au mois de décembre 2024 car cela me faisait financer pendant presque 2 mois ma formation.

Perte pour moi 1 salaire de perdu plus 500€ de retenu sur salaire de novembre plus 15 jours de cp de pris et tout cela en étant en formation de reconversion après un PSE.

Par **Visiteur**, le **09/03/2025** à **12:35**

Hello à tous !

Votre sujet est exposé mais ne comporte pas de question, supposant que vous avez des contacts avec les représentants du personnel de votre entreprise, il serait bon de voir avec eux, ils peuvent vous informer sur vos droits et vous aider à faire valoir vos revendications.

N'hésitez pas aussi à prendre contact avec l'I.T.

Par **lamoucate**, le **09/03/2025** à **13:48**

J'ai posé la question au syndicat du site pour et ils m'ont répondu qu'il en ont discuté lors d'un CE avec la RH et elle leur a dit que s'était la seule solution pour être payé et ils ont pris ça pour argent comptant.

Actuellement j'essaye une solution à l'amiable avec un avocat et si ils persistent se sera les prud'hommes.